



La MSA versera l'aide exceptionnelle de solidarité aux foyers les plus modestes fin novembre

Bobigny, 22 octobre 2020

Le président de la République, dans son allocution du 14 octobre, a annoncé le versement d'une aide exceptionnelle aux foyers les plus modestes. Les caisses de MSA verseront cette aide de solidarité à leurs adhérents, automatiquement et en une fois, fin novembre.

Ainsi, les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge. Sont également concernés les jeunes de 18 à 25 ans non étudiants dont le foyer est bénéficiaire d'une aide au logement.

Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge.

Ces aides s'ajouteront aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.